

BULLETIN D'INSCRIPTION
AU
CENTRE AÉRÉ DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Ligue de l'enseignement de l'Isère
Service Vacances
38 Rue Nicolas Chorier
38028 GRENOBLE
Tél.:04 38.12.41.30 / Fax: 04.76.48.49.77

NOM de l'enfant : Prénom de l'enfant:.....

Date de naissance :/...../..... Sexe : M - F

École fréquentée : Classe :

Responsable de l'enfant :

Adresse :

C.P. : _____ VILLE : Téléphone domicile :

Profession du père : Téléphone Professionnel :.....

Profession de la mère : Téléphone Professionnel :

Contact en cas d'urgence, Nom: N°Tél. :

- N'allocataire CAF : Quotient familial :
- à compléter impérativement lors de la première inscription, joindre la photocopie de votre notification des droits :

Adhésion annuelle obligatoire 2,50€ par enfant (Validité Octobre 2007 à Septembre 2008).

Prix de la journée (avec ou sans transport) : 28€

Cochez ci-dessous la (ou les) date(s) de votre choix

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi 18 Février | <input type="checkbox"/> Lundi 25 Février |
| <input type="checkbox"/> Mardi 19 Février | <input type="checkbox"/> Mardi 26 Février |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 20 Février | <input type="checkbox"/> Mercredi 27 Février |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 21 Février | <input type="checkbox"/> Jeudi 28 Février |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 22 Février | <input type="checkbox"/> Vendredi 29 Février |

<u>Lieux de ramassage (cochez ci-dessous l'arrêt choisi)</u>
<input type="checkbox"/> Ligue de l'Enseignement 38 / 38, rue Nicolas Chorier à GRENOBLE Départ : 8h00 Retour : 18h00
<input type="checkbox"/> Préfecture de GRENOBLE Départ : 8h30 Retour : 17h45
<input type="checkbox"/> Mairie de LA TRONCHE Départ : 8h45 Retour : 17h30
Ou <input type="checkbox"/> Rendez-vous sur place 9h00

J'inscris mon enfant pour..... jours. J'ajoute l'adhésion de 2.50€.
Je joins un règlement de.....€ **à l'ordre de La Ligue de l'Enseignement 38.**

DÉCLARATION DU CHEF DE FAMILLE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur, tutrice (1) responsable du jeune, autorise le Directeur du centre aéré du Sappey
1 - à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin,
2 - je m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle. En cas de non présentation au départ (sans information écrite), il ne sera effectué aucun remboursement.

A, leSignature précédée de la mention "**Lu et approuvé**" :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aujourd'hui, les centres de vacances et de loisirs sans hébergement doivent permettre aux enfants, à la fois de se reposer, et de vivre de multiples activités avec d'autres jeunes du même âge. Le rythme de vie n'est pas comparable à celui du temps scolaire ; il est adapté à l'âge et aux besoins des enfants.

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES ET RÈGLEMENTS

Remplir une fiche d'inscription et l'adresser à : La Ligue de l'Enseignement de l'Isère / Service Vacances / 38, rue Nicolas Chorier - 38028 GRENOBLE Cedex 1

Joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de "La Ligue de l'Enseignement de l'Isère", représentant soit la totalité des journées, soit un acompte de 50% du montant (dans ce cas, le solde du séjour doit être versé avant le départ).

⇒ **Attention:** l'inscription ne sera effective qu'à réception de cet acompte. Vous recevrez par la suite une facture de la somme due.

INSCRIPTIONS PAR COLLECTIVITÉS

Remplir la fiche individuelle d'inscription et la retourner à la collectivité concernée. Se référer aux conditions d'inscription de cette collectivité.

ANNULATIONS: Elles doivent impérativement être notifiées par écrit avant le départ.

Des frais sont retenus. : 5€ par jour quelle que soit la raison.

En cas de non-présentation au départ, ou de séjour écourté volontairement par le participant, il ne sera effectué aucun remboursement.

Tout cas particulier peut être étudié sur demande écrite par une commission.

LES AIDES : renseignez-vous au service social de votre commune ou au CE de votre entreprise.

Nous restons à votre disposition pour remplir les attestations de présence après le séjour.

FRAIS MÉDICAUX

1) MALADIE

- le centre de loisirs règle les frais médicaux.
- les parents remboursent la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.
- les feuilles de soins sont données à la famille qui se fait rembourser par la caisse Sécurité Sociale, éventuellement la Mutuelle.

2) HOSPITALISATION : la facture est adressée à la famille dans les mois qui suivent.

3) EN CAS D'ACCIDENT : par l'intermédiaire de l'adhésion individuelle, tous les enfants sont assurés, les frais médicaux non remboursés sont pris en charge par l'Association Pour l'Assurance Confédérale ("APAC"), sur présentation des bordereaux originaux de remboursements accompagnés de la référence du sinistre qui vous sera communiquée.

4) AIDE MÉDICALE GRATUITE : si vous en bénéficiez, vous devez impérativement remettre à l'inscription les imprimés d'assistance médicale gratuite.

ASSURANCES

Par l'intermédiaire de l'adhésion individuelle, tous les enfants sont assurés par l'APAC : l'adhésion individuelle est **obligatoire**, elle est à renouveler chaque année scolaire.

L'APAC couvre :

- * la responsabilité civile, le vol, seulement avec effraction (hors franchise). Les objets de valeur, argent et bijoux ne sont pas couverts.
- * le rapatriement sanitaire d'urgence, en cas de maladie grave ou d'accident corporel (frais de secours, transport, rapatriement) après accord des autorités sanitaires.

Exclusions pour les pertes d'objets et les dégradations volontaires, à charge des parents ou tuteurs légaux

A l'inscription, le SERVICE VACANCES fournira :

- la **fiche sanitaire de liaison** qui devra être remplie, signée et remise au départ au responsable.
- les **coordonnées du centre**.